



La lettre d'information sur les ravageurs du palmier

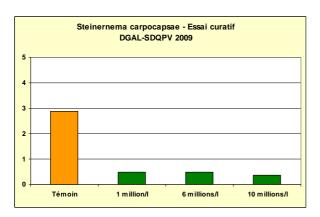
Nouvelles solutions de lutte

Une solution pour la gestion du papillon palmivore : PAYSARCH, de la validation scientifique à une probable stratégie de lutte intégrée

Des expérimentations en conditions contrôlées préalables

Depuis 2006, les FREDON et les SRAL de Languedoc Roussillon et de Provence Alpes Côte d'Azur se sont mobilisées pour identifier des solutions de lutte contre le papillon palmivore. Les différents programmes expérimentaux du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Pêche (DGAL/SDQPV*), ont mis en évidence l'intérêt des nématodes entomopathogènes et tout particulièrement de Steinernema carpocapsae. En 2008 et 2009, ces essais, réalisés en conditions contrôlées, ont montré :

- Une efficacité totale dans le cadre d'une stratégie de traitements dite préventive (traitements placés durant le pic de ponte) ;
- Des efficacités curatives variant de 75 à 87%;
- Pas de différence d'efficacité en fonction des doses testées (de 1 à 10 millions de nématodes par litre). Ces résultats très prometteurs laissent entrevoir des stratégies préventives et / ou curatives contre



Paysandisia archon. Ils nécessitent d'être validés sur le terrain dans le cadre d'essais de valeur pratique conduits dans différentes situations (jardins et espaces verts). Ces essais font l'objet du programme PAYSARCH (PAYSandisia ARCHon).

En 2009, un consortium composé du centre technique Plante & Cité, des FREDON de PACA et de Languedoc Roussillon, ainsi que des sociétés KOPPERT et BIOBEST a élaboré le projet PAYSARCH. Ce programme a fait l'objet d'un cofinancement de Plante & Cité, de l'interprofession Val'hor et des FREDON.

19 mai 2010, n°2

Dans ce numéro:

NOUVELLES SOLUTIONS DE LUTTE :

Des nématodes contre le papillon palmivore

REGLEMENTATION:

Un arrêté national contre le charançon en cours d'écriture

Note de service pour déroger à l'abattage systématique

PAROLES AUX COLLECTIVITES:

Actions menées à Six-Fours contre le charançon rouge

Expérimentations en PACA et Languedoc-Roussillon

Six sites expérimentaux ont été sélectionnés dans les départements du Var (mis en place par la FREDON PACA) et de l'Hérault (FREDON Languedoc-Roussillon). Deux stratégies sont testées, traitements curatif de printemps et d'automne. Des palmiers se trouvant dans différents milieux ont été choisis (jardin privé, parc et jardin collectif, zone urbaine). Chaque sujet a été caractérisé par l'attribution d'une classe d'infestation par le papillon palmivore suivant les symptômes observés : sciure, perforations des palmes, exuvies...

Pour chaque palmier, deux traitements espacés de 15 jours ont été effectués avec une spécialité commerciale de *Steinernema carpocapsae*. Deux spécialités des firmes partenaires ont été testées, PALMANEM de la société KOPPERT et CARPOCAPSAESYSTEM de la société BIOBEST.

La concentration des spécialités commerciales testées pour l'ensemble des traitements a été de 6 millions de nématodes par litre. Les traitements ont été effectués avec une lance et sans filtre, par pulvérisation sur les parties aériennes (zone apicale et 1er mètre de stipe). Un suivi de l'état sanitaire des palmiers est réalisé régulièrement après les traitements.



Lettre d'information rédigée par le réseau des Fédérations de lutte contre les organismes nuisibles

Points contact en région

Fredon Paca 04.94.35.22.84

Fredon Languedoc Roussillon 04.67.75.64.48

Fredon Corse 04.95.26.68.81

Les résultats prometteurs d'un traitement curatif de printemps en PACA

L'expérimentation a été menée en partenariat avec l'ASL PORT COGOLIN et l'entreprise LE COQ. L'essai conduit sur ce site présentait une infestation partielle et 73 stipes de 28 palmiers de plusieurs espèces ont été inclus dans l'expérimentation. En mai, avant les traitements, 70 % des stipes étaient « sains ». Suite aux deux traitements effectués (5 et 24 juin), on constate deux mois après, une augmentation de 20 % des stipes « sains ». De plus, malgré une ré-infestation par les pontes de la saison estivale, il semble que les applications aient permis de stabiliser la situation sanitaire. Ces premiers

résultats confirment les efficacités observées en conditions contrôlées dans le cadre des essais DGAL / SDQPV.

Résultats des traitements curatifs d'automne à venir

Les traitements automnaux effectués en LR et PACA font actuellement l'objet d'un suivi. Les résultats seront communiqués prochainement et mis à disposition des professionnels sur les sites internet des partenaires du programme PAYSARCH.

* DGAL/SDQPV : Direction Générale de l'Alimentation, Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux

REGLEMENTATION

Comité phytosanitaire permanent

Les 29 et 30 mars derniers s'est tenue une discussion sur la révision de la Décision 2007/365/CE de la Commission relative à des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation dans la Communauté de Rhynchophorus ferrugineus (Olivier). A suivre...

Un arrêté national de lutte en cours de rédaction

Un projet d'arrêté national de lutte contre le charançon rouge du palmier est sur le point d'être finalisé par les services de la Sous direction de la protection des végétaux. Le texte a été travaillé en concertation avec les représentants des professions concernées, de l'Association Française des Professionnels du Palmier, de l'INRA, de l'Association des Maires de France, des Fredon. Sa publication est attendue pour les mois qui suivent.

En attendant l'arrêté une note de service permet de déroger à l'abatage systématique des palmiers contaminés

Le 18 janvier 2010, les Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (SDQPV) ont publié la note de service N2010-8019. Cette note a pour objet la mise en place d'un cahier des charges pour dérogation à l'abattage systématique des palmiers dans le cadre de l'application des mesures d'urgence communautaires contre R. ferrugineus. Ce texte permet donc, pour les communes qui en font la demande au Service Régional de l'Alimentation SRAI, d'obtenir une dérogation à l'abattage des palmiers contaminés par le charançon rouge, sous réserve du respect d'un cahier des charges et sous la coordination régionale de la FREDON. Ce cahier des charges se décline en six points :

- 1. Demande de la mise en place de la méthode au SRAL
- 2. Réalisation d'une enquête concernant les palmiers du territoire communal
- 3. Déclaration obligatoire des foyers au SRAL avec publication d'un arrêté municipal
- 4. Présence d'un réseau de surveillance (suivi par les FREDON)
- 5. Habilitation des entreprises intervenant dans la gestion des foyers par le SRAL
- 6. Suivi du protocole de lutte intégrée dans la zone contaminée

CHARANCON ROUGE

L'essaimage des adultes est confirmé

Les premières captures ont été enregistrées dans le Var dans le courant du mois d'avril.

Une nouvelle détection dans les Alpes Maritimes

Un palmier infesté a été découvert sur la commune de Mandelieu, il a maintenant été abattu. A ce jour, nous dénombrons 3 communes infestées par le charançon rouge dans les Alpes Maritimes : Antibes, Vallauris et Mandelieu-La-Napoule. La vigilance est de rigueur.

Mise en place de la stratégie d'éradication contre le charancon rouge dans les Alpes Maritimes

Le 1er février dernier, la ville de Nice dévoilait aux communes volontaires, un plan de bataille à mettre en œuvre pour éradiquer le charançon rouge du palmier dans les Alpes Maritimes et, ainsi, préserver le patrimoine qui fait la richesse, l'image et la réputation de la Côte d'Azur. Nice devenait donc la 1ere ville en France dans l'utilisation de cette nouvelle stratégie globale de lutte intégrée contre le charançon rouge du palmier, stratégie mise au point par Michel Ferry de l'Institut National de Recherche Agronomique (Inra).

Le comité de pilotage, scientifique et technique, présidé par Benoît Kandel représentant Christian Estrosi, s'est réuni le vendredi 7 mai 2010, en présence de Honoré Colomas, Président de l'Association des Maires du Département et des 27 communes partenaires

ayant accepter de participer à l'action collective proposée par la ville de Nice. Cette séance plénière a permis de poser les premières pierres à l'édifice. D'autres réunions de travail sont prévues prochainement. A suivre...

Nouvelles du web

L'association des fous de palmiers, inquiète pour l'avenir des palmiers, a créé un comité anti-ravageur pour appuyer les actions de terrain et organiser un transfert d'informations. Une page lui est dédiée sur le site de l'association.

PAROLE AUX COLLECTIVITES

Cette rubrique propose aux collectivités qui le souhaitent de communiquer sur leur expérience et les actions qu'elles entreprennent en matière de lutte contre les ravageurs du palmier. Vous pouvez adressez vos articles à rhynchinfo.fredon@orange.fr.

Actions menées à Six-Fours-les-plages contre le charançon rouge

Rappel des faits concernant le charançon rouge à Six-Fours

Le charançon rouge du palmier est découvert à Six-Fours en 2007. Sur 163 *Phoenix* « remarquables » sur le domaine communal, 12 ont été abattus jusqu'à aujourd'hui. Entre 2007 et 2008, la municipalité a pris en charge l'abattage de 37 palmiers sur des terrains privés. Mais, au printemps 2009, le service environnement reçoit un afflux de demandes, estimé à 200 personnes. Les agents du service environnement ne pouvant répondre favorablement à toutes les demandes, et le coût s'avérant trop important, il est décidé qu'une entreprise extérieure s'en chargerait. Par ailleurs, aucun *Phoenix* n'a été importé depuis près de 5 ans, les dernières plantations n'ont été que des déplacements.

Des solutions expérimentales

Après l'exploration de plusieurs pistes, le maire signe un arrêté en décembre 2009 au terme duquel la municipalité encourage l'adoption du « curage mécanique ». Cette technique, déjà expérimentée en Espagne, offre une alternative à l'abattage du palmier s'il n'est pas totalement infecté par le charançon. Cette technique permet de supprimer la partie atteinte tout en laissant la possibilité au palmier de reprendre sa croissance. Les agents communaux ont bénéficié d'une formation pour appliquer cette technique et éviter ainsi l'abattage systématique.

Des aides aux particuliers

Six-Fours apporte une aide financière aux particuliers pour sauver leurs palmiers. En effet, l'arrêté du 18 décembre spécifie que « la commune accordera aux particuliers une participation financière sur présentation de facture à raison de 50% du coût de l'élimination du ravageur, plafonné à 400 € TTC par palmier ». Outre ces dispositions, la municipalité devrait également subventionner le « groupement d'intérêt économique (GIE) Santé des Plantes Ornementales » afin de l'aider dans « la recherche de moyens de lutte biologique contre les ravageurs », sous réserve de sa validation au prochain conseil municipal.

Il faut contacter le service environnement

L'arrêté du 18 décembre signale que « tout palmier suspecté d'être infesté par le charançon *Rhynchophorus ferrugineus* doit faire l'objet d'un signalement immédiat par le propriétaire ou l'occupant du terrain sur lequel est situé l'arbre ». Les particuliers doivent informer le service environnement et récupérer un dossier leur précisant la marche à suivre pour bénéficier du remboursement prévu. Une liste d'entreprises « formées au curage mécanique » est jointe au dossier. L'entreprise choisie sera tenue de remplir une « attestation sur l'honneur de réalisation de travaux ». Cette procédure devrait freiner la prolifération du ravageur et d'éviter surtout une politique d'abattage systématique. Elle permettra aussi de sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt de suivre les recommandations, tel que la destruction des palmes par incinération, de préférence sur place. D'autre part l'arrêté du 18 décembre stipule que « la déchetterie municipale, pour raisons sanitaires, ne pourra pas accepter de déchets contaminés ou traités chimiquement ». Si ces mesures sont respectées, il est possible d'espérer freiner la prolifération du charançon, sachant qu'actuellement seuls les *Phoenix* sont touchés.

Vous êtes abonné à cette lettre parce que vous en avez demandé l'abonnement. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : rhynchinfo.fredon@orange.fr.